

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation 6 novembre 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de demande de dénomination de commune touristique
N° de délibération : 30_2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la dénomination commune touristique que la commune détient depuis 2019 (renouvellement de 2014) arrive à échéance en 2024, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande le renouvellement de dénomination de communes touristiques.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales
Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11
Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;
Dans l'attente du classement de l'office du tourisme de Troyes Champagne Métropole.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 17 novembre 2023
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2023.11.24 15:35:28 +0100
Ref:20231124_152803_1-1-O
Signature numérique
le Maire